

La VAE et ses espaces.

Quel accompagnement pour quelle(s) expérience(s) ?

Journée d'étude et de recherche organisée par les laboratoires
CIREL (Université de Lille) et
LISEC (Université de Strasbourg, Université de Lorraine, Université de Haute Alsace).

Vendredi 25 novembre 2022 de 8h30 à 17h15

A l'Université de Strasbourg

et en visioconférence – **sur inscription (avant le 1^{er} novembre) :**

<https://evento.renater.fr/survey/inscription-journee-etude-25-11-2022-gyixn0sw>

Alors que le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) fête cette année son 20^e anniversaire, les Laboratoires LISEC de l'Université de Strasbourg, de Lorraine et de Haute Alsace et CIREL de l'Université de Lille, proposent une journée d'étude et de recherche consacrée à la thématique de l'expérience et son accompagnement. Cette journée s'adresse aux chercheurs (dont doctorants) ainsi qu'aux professionnels (de la VAE, de l'accompagnement...).

Nous ambitionnons, grâce aux différentes interventions d'enseignants chercheurs, de praticiens et d'acteurs du monde socio-économique, d'entrevoir des pistes de développement pour l'avenir de ce dispositif qui a permis à ce jour de reconnaître l'expérience de plus 350.000 personnes en France. Ses liens avec d'autres dispositifs d'accompagnement de l'expérience seront discutés et mis en perspective.

Questionnement

Pendant cette période de 20 ans, les lois sur la formation professionnelle continue ont beaucoup évolué (on compte 5 réformes les 15 dernières années), la VAE étant un des dispositifs qui se trouve au cœur de ces évolutions. De nombreux textes permettent aux personnes d'acquérir et d'actualiser les connaissances et les compétences par la formation initiale et la formation continue. La loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale étendue par décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 (art. L. 613-4 du code de l'éducation prévoit que toute personne engagée dans la vie active peut faire valider les acquis de son expérience (VAE). Ce mécanisme (code de l'éducation, art. L. 335-5 et L. 613-3) a pour objet l'acquisition d'une certification professionnelle des connaissances et des aptitudes. Elle permet aux salariés de faire reconnaître leur expérience en faisant appel à la Validation des Acquis Professionnels (VAP) pour accéder à un diplôme de master ou pour obtenir un diplôme sans suivre une formation au travers la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Aujourd'hui, la mobilité de l'emploi se caractérise par des bifurcations non choisies, des ruptures propres à des carrières chaotiques, des parcours professionnels incertains. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel s'inscrit dans une logique de continuité du modèle social, occasion d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective de réussir une transition professionnelle préalable à une reconversion (Pagoni dir., 2022). Elle témoigne de la volonté de rénovation du modèle social français. Il s'agit de mettre les salariés au «cœur du système» et de prendre en considération la diversité des pratiques de formation, tout particulièrement en matière d'apprentissage dans la situation de travail. Des négociations entre les partenaires sociaux ont permis de compléter la formation tout au long de la vie visant la validation des acquis d'expérience (VAE) et l'utilisation du compte personnel de formation (CPF).

Traversée par des enjeux politiques et économiques forts (liés notamment au coût de la formation professionnelle continue et aux enjeux de financement des formations dans un contexte de crise de l'emploi) la VAE interroge aujourd'hui de façon encore plus forte que lors de sa naissance, en 2002, les espaces et les modalités de construction de l'expérience ainsi que la place de l'accompagnement dans sa transformation en acquis professionnels. Cette interrogation est liée aux processus d'apprentissage eux-mêmes dans le sens de l'apprenance conceptualisée par Carré (2020), mais aussi à la diversité des lieux et des formes d'expérience et ses acquis, y compris les acquis buissonniers (Baujard dir., 2021). Elle interroge aussi l'individu comme acteur, voire auteur, de son expérience (professionnelle), ce qui renvoie à la promotion de l'autonomie et à une responsabilisation accrue quant aux choix personnels et professionnels de l'individu, et à la manière de s'y engager dans un environnement très normé. L'expérience ne va ainsi « ni de soi ni sans dire » (Lainé, 2005) puisqu'elle est construite par l'individu qui est enjoint à la vivre, à la partager, à l'enrichir, à la valoriser. La notion d'expérience s'inscrit ainsi dans différents espaces, des plus pragmatiques aux plus conceptuels. Elle se conjugue à tous les temps ; l'expérience est une empreinte du passé, elle se forge au quotidien, elle projette l'avenir.

Notre journée d'étude propose, dans une approche pluridisciplinaire, de s'intéresser aux sens pluriels de l'expérience, aux questions que pose l'expérience et à celles que nous lui posons. L'accent sera mis sur la dimension formative de l'expérience, postulat sur lequel se fonde le dispositif de VAE qui sera le fil conducteur de notre journée. Nous envisageons ainsi le dispositif de VAE comme une occasion de faire dialoguer des espaces, et ainsi permettre au candidat de développer l'apprenance qu'il pourra réinvestir tout au long de son parcours, de formation, professionnel et personnel. Les espaces virtuels, qui se sont multipliés, parfois améliorés, face aux besoins nés de la crise sanitaire, seront également évoqués.

Bibliographie

- Baujard, C. (2020). *Validation des acquis buissonniers. Vers une meilleure reconnaissance par l'institution éducative de l'expérience des professionnels, des étudiants et des élèves*. Paris : L'Harmattan, collection : Orientation à tout âge.
- Bourgeois, E. (2013). Expérience et apprentissage. La contribution de John Dewey. Dans L. Albarello, J-M Barbier, E. Bourgeois et M. Durand (dir.) *Expérience, activité, apprentissage* (p. 13-38), Paris : PUF.
- Carré, P. (2020). Pourquoi et comment les adultes apprennent : De la formation à l'apprenance. Paris : Dunod.
- Champy-Remoussenard, P. (2013). La construction de l'expérience dans une société en évolution accélérée », *Recherche et formation* [En ligne], 73 | 2013, mis en ligne le 03 avril 2014, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rechercheformation/2104>
- Durrive, L. (2015). L'expérience des normes. Comprendre l'activité humaine avec la démarche ergologique. Octarès.
- Hoffert, C., Triby, E., Pagoni, M. (2021). La VAE, un dispositif modèle pour les apprentissages à venir. Colloque AUPTIC éducation, 17-19/11/2021, Sierre (Suisse).
- Houot, I. et Triby, E. (2017). Restituer une expérience : une activité formatrice et transformatrice, *Education permanente*, HS AFPA, 165-173.
- Lainé, A. (2005). *VAE, quand l'expérience se fait savoir. L'accompagnement en validation des acquis*, Ramonville-Saint-Agne : Erès.
- Pagoni, M. dir., (2022). *L'accompagnement dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle. Professionnalisation des conseillers et sécurisation des parcours professionnels*. Paris : Connaissances et Savoirs.
- Triby, E. (2020). L'évaluation en VAE aux limites de l'expérience, *Chemins de formation*, numéro HS (RVAE), 53-68.

Programme

- 8h30-9h *Accueil - Café*
- 9h-9h30 **Ouverture** - accueil et présentation de la journée par **Maria Pagoni** (Université de Lille, CIREL) et **Emmanuel Triby** (Université de Strasbourg, LISEC).
Mot de bienvenue de **Sophie Kennel** (Vice-Présidente Déléguée Transformation pédagogique, Université de Strasbourg).
- 9h30-10h30 **Conférence** - *L'apprenance : vers une nouvelle culture de la formation?* **Philippe Carré** (Université Paris-Nanterre, CREF).
- 10h30-10h45 *Pause - Café*
- 10h45-12h30 **Vidéos témoignages** – *Retours d'anciens candidats à la VAE*
Emmanuelle Abraham (Université de Strasbourg, SFC) et **Christophe Ducrocq** (doctorant, Université de Lille, CIREL).
Table ronde - *L'accompagnement en VAE à travers différents espaces avec :*
Emmanuel Triby (Université de Lille, LISEC), **Julie Deville** (Université de Lille, CIREL), **Carine Wos** (Université de Lille, FCA), **Emmanuelle Abraham** (Université de Strasbourg, SFC) et **Céline Hoffert** (doctorante, Université de Strasbourg, LISEC).
- 12h30-14h *Déjeuner (non inclus)*
- 14h-15h **Ateliers** – *Les espaces de l'expérience*
- | | | |
|---|--|---|
| <u>Atelier 1</u>
Validation des acquis
buissonniers
Corinne Baujard et Erika Léonard (Université de Lille, CIREL). | <u>Atelier 2</u>
Bilan de compétences et
reconversions
professionnelles
Maria Pagoni et
Christophe Ducrocq
(Université de Lille, CIREL). | <u>Atelier 3</u>
Le suivi des parcours de
formation : portfolio et
récit d'activité
Brigitte Pagnani,
Louis Durrive et Caroline Calba (Université de
Strasbourg, LISEC). |
|---|--|---|
- 15h-15h15 **Synthèse des ateliers**
Erika Léonard, Christophe Ducrocq et **Caroline Calba**.
- 15h15-15h30 *Pause - Café*
- 15h30-16h30 **Conférence** - *Mise en mots de l'expérience, esthétisation des savoirs et émancipation des personnes* par **Martine Morisse** (Université Paris 8, EXPERICE).
- 16h30-17h15 **Clôture** - *Le regard du grand témoin, perspectives*
Patrick Mayen (AgroSup Dijon).